|  |
| --- |
| **SNES-FSU** – Section académique de MontpellierEnclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l’Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER04.67.54.10.70 – s3mon@snes.edu – [www.montpellier.snes.edu](http://www.montpellier.snes.edu/)**STAGE ACADÉMIQUE SNES-FSU**ouvert à tou.tes |
| **JEUDI 27 JUIN 2024****à Montpellier** (lycée Joffre, à confirmer),**avec la participation de Sylvain Connac**, professeur des universités en Sciences de l’Éducation à Paul Valéry Montpellier,spécialiste de la prise en charge de la diversité des élèves Au collège et au lycée, **bloquons le****« Choc des savoirs »**Le « Choc des savoirs » s’inscrit dans les logiques de sélections et de parcours individualisés que subissent les élèves dans le « lycée Blanquer » depuis 2019, avec les mêmes objectifs : trier les élèves, décourager les poursuites d’études et renoncer à lutter contre les inégalités sociales et scolaires.Brider l'ambition et le parcours des élèves, faire des personnels des exécutants, sommés d'appliquer bonnes pratiques et prescriptions, empêchés de penser leur métier, moins experts et moins autonomes donc moins rémunérés : ne laissons pas faire ! **Refusons et résistons !** |
| **1ère partie, matin : l’état de la recherche en sciences de l’éducation sur les effets délétères des groupes de niveaux sur les apprentissages ; la prépa-2nde : tri social et scolaire au lycée !**L’enseignant-chercheur [Sylvain Connac](https://www.telerama.fr/enfants/enseignement-des-maths-et-du-francais-faire-des-groupes-de-niveaux-n-est-absolument-pas-la-solution-7018089.php) l’a récemment rappelé : « Du point de vue de l’intérêt collectif, les classes de niveau sont une véritable catastrophe. » Il évoque notamment l’altération de la confiance en soi que provoquent les classes de niveau parmi les élèves les plus fragiles. Pour Stéphane Bonnéry, « Les groupes de niveau – dont la recherche montre qu’ils sont inefficaces – organise le tri des élèves dès le collège, et vont conduire à un collège de la ségrégation sociale. Le gouvernement constate les inégalités sociales, mais renonce à y remédier. Il annonce d'emblée que certains élèves ne rencontreront pas les savoirs les plus complexes. »**2e partie, après-midi : les outils pour convaincre, combattre, refuser, résister !** Communication auprès des collègues, des parents et de la population. Comment agir dans l’établissement (heures syndicales, conseils pédagogiques, CA), en formation... Le plan d’action du SNES depuis les annonces d’Attal en novembre 2023, et les suites à donner ! |
|  |
| **Pour participer à ce stage** : vous devez déposer ou transmettre par mail au secrétariat de votre établissement [l’imprimé de demande de congé pour formation syndicale](http://montpellier.snes.edu/IMG/pdf/imprime_demande_conges_format_synd_snes_irhses-2.pdf), **30 jours avant le stage, soit le lundi 27 mai dernier délai. Un envoi par mail est tout à fait recevable.** Votre demande de congé sera automatiquement acceptée car la formation syndicale est un droit.Il n’y pas de convocation à fournir ; en cas de difficulté avec votre chef d’établissement, nous contacter. |
| **Pour informer le SNES de votre participation :**Renvoyer ce bulletin d’inscription à : **SNES -** Enclos des Lys B - 585 rue de l’Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER **ou (de préférence) par mai**l à s3mon@snes.edu NOM Prénom :Établissement :                                                Discipline :Participera au stage de formation syndicale **"Choc des savoirs"** du jeudi 27 juin 2024à Montpellier.Les frais de déplacement et de repas, ainsi que les frais de garde d'enfants seront remboursés aux adhérent.es. |